

Vietnam

Luong Thi Truon Vu Thi Hien

En tant que pays multiethnique, le Vietnam a reconnu 54 groupes ethniques, dont 53 considérés comme des minorités, soit environ 12.3 millions de personnes et 14.27% de la population totale du Vietnam (91 millions de personnes). Chaque groupe ethnique a sa propre culture et des traditions distinctes. Le gouvernement vietnamien n'utilise le terme de « peuples autochtones » pour aucun de ces groupes, mais se sont généralement les minorités ethniques vivant dans des zones montagneuses qui sont classés comme peuples autochtones vietnamiens. Le terme de « minorités ethniques » est souvent utilisé de manière interchangeable avec celui de « peuples autochtones » au Vietnam. La pauvreté est encore élevée parmi les minorités ethniques. Alors que le taux de pauvreté national est tombé à 9.79%, il est toujours compris entre 43 et 18% dans de nombreuses régions peuplées par les minorités. Le processus de réduction de la pauvreté est instable et il y a un fort de taux de rechute.



Toutes les minorités ethniques ont la citoyenneté vietnamienne. La Constitution vietnamienne reconnaît que tous les peuples ont les mêmes droits. Il n'y a pas de lois spécifiques aux minorités ethniques mais un ministère existe : le Comité sur les affaires des minorités ethniques. Le gouvernement vietnamien a ratifié les Conventions sur l'élimination des toutes les discriminations raciales, sur la discrimination à l'égard des femmes ainsi que celle relative aux droits de l'enfant, mais n'a pas ratifié la Convention 169 de l'OIT. Bien que le Vietnam ait voté en faveur de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, il ne reconnaît pas les minorités ethniques en tant que peuples autochtones. Une proposition de loi pour développer une loi nationale spécifique pour les minorités ethniques n'a pas été adoptée lors de l'Assemblée nationale en 2016.

Une nouvelle législation pertinente pour les minorités ethniques

Du point de vue des minorités ethniques, deux lois ont récemment été adoptées : la loi sur le référendum n ° 96/2015 / QH13, qui a pris effet le 7 janvier 2016 et la loi sur la religion et la croyance, qui a été approuvée et prendra effet le 1er janvier 2018. La plupart de ces nouvelles lois n'ont pas d'articles distincts ciblant les minorités ethniques (EM). Le projet de proposition sur l'élaboration de la loi sur les minorités ethniques n'a pas été approuvé par l'Assemblée nationale. Cette proposition législative a été une fois de plus rejetée, plus de 20 ans après l'ouverture de la première note conceptuelle sur l'élaboration de la loi sur les minorités ethniques.

L'implication des peuples autochtones vietnamiens dans le programme REDD

Le programme des Nations-Unies pour la Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD) est le premier programme au Vietnam à promouvoir la participation des minorités ethniques à tous les niveaux. Il a été mené au Vietnam avec le soutien technique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de celui pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de celui pour le développement (PNUD) depuis 2009.

Un réseau au sein des minorités ethniques a été créé dans six provinces pilotes ONU-REDD en 2015. Les membres du réseau, avec l'appui du Centre pour le développement durable dans les régions montagneuses (CDDRM), ont été organisés et renforcés pour participer à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des processus REDD + dans ces six provinces pilotes.

L'un des éléments importants des activités liées à la REDD a été le pilotage de l'application du principe de Consentement libre, préalable et éclairé (CPLE) dans les six provinces participantes au programme ONU-REDD. Cependant, le processus de consultation avec les communautés locales a été limité, car le programme REDD+ ne fournissait pas d'information à toutes les populations locales et n'a donc pas obtenu le consentement de tous. Dans le même temps, UN-REDD accélère le processus de finalisation du Système d'information de sauvegarde dans le but d'assurer le droit de participer et de tirer parti des forêts et de partager ces avantages avec les minorités ethniques.

La décision du premier ministre sur la mise en place d'un Plan d'action national REDD + (NRAP) pour la période 2016-2020 et la Vision 2030 qu'il exprimait incluait le fait d'assurer :

- 1) la participation pleine et effective des parties prenantes, y compris les minorités ethniques et les femmes des communautés locales de la préparation à la mise en œuvre dans le cadre des parties intitulé "Mesure pour la mise en œuvre du programme » et

- 2) la « promotion de son application concernant les savoirs traditionnels et les expériences dans la gestion des ressources, leur protection, leur développement, leur exploitation et leurs usages dans un environnement positif et efficacement » et
- 3) « la participation pleine et effective des parties prenantes, incluant les minorités ethniques et les femmes des communautés locales dans la partie « Points de vue » ».

La reconnaissance et la participation des minorités ethniques, et en particulier le CDDRM, ont été incluses dans le Rapport sur l'évaluation auto participative de la préparation à la REDD+ au Vietnam, soumis au Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale. La phase II du programme ONU-REDD est en coordination avec le CDDRM pour :

- mener une enquête et sélectionner des minorités ethniques dans les provinces pilotes ;
- élire des représentants pour les minorités ethniques et pour participer au Comité exécutif du programme REDD+;
- déployer le plan de connexion aux réseaux des minorités ethniques dans les provinces pilotes.

Un ensemble de critères a été élaborés pour sélectionner les représentants des minorités ethniques, identifier les tâches spécifiques de ces représentants ainsi que les besoins et les intérêts des minorités en matière de protection des forêts et de participation au programme REDD+.

Les organes des Nations Unies et le gouvernement norvégien ont encouragé le Gouvernement vietnamien à engager la société civile et les minorités ethniques dans la formulation et la mise en œuvre du plan d'investissement NRAP.

Le Centre de recherche et de développement des hautes terres co-préside le sous-groupe technique sur le partage des bénéfices et le CDDRM est un membre fondateur du sous-groupe technique sur la sauvegarde au sein du réseau REDD+ Vietnam².

Répartition du foncier et des territoires de forêt

Les politiques, les lois et les règlements relatifs au régime foncier et aux forêts ne sont pas les mêmes partout au Vietnam et varient considérablement d'une province à l'autre. En outre, le processus d'attribution des forêts et de répartition des terres forestières n'a pas été appliqué de manière cohérente. Les contextes de couverture forestière et de gestion des terres diffèrent considérablement entre les provinces. L'étude dans six provinces a révélé que la superficie des forêts qui avait été allouée aux ménages et aux collectivités était considérablement inférieure à celle attribuée aux entités de l'État. Selon le rapport du gouvernement soumis à l'Assemblée nationale en 2015, les zones forestières sont réparties entre 6 types d'entités :

- les conseils gestionnaires des forêts d'État : 33% ;
- les entreprises forestières publiques : 15% ;
- les ménages : 26% ;
- les communautés : 2%,
- les comités des populations : 16%,
- les autres entités : 8%.³

L'évaluation a également révélé les impacts des processus d'allocation forestières et des terres forestières sur les conditions forestières, les moyens de subsistance des communautés tributaires de la forêt, mais aussi sur les types et la gravité des conflits et sur d'autres risques et défis associés au processus d'attributions. Le résumé des résultats clés est divisé entre ceux relevant du cadre juridique et politique, ceux relevant de la mise en œuvre du processus d'attribution et ceux relevant des pratiques d'attribution. En 2015, seuls 26% des terres forestières ont été allouées aux ménages, et 2% d'entre elles aux communautés pour gestion. Néanmoins, quelques communautés se sont plaintes de la qualité des forêts allouées, sans couverture forestière réelles et donc difficilement exploitables.⁴

Accès à la terre

Du point de vue de l'accès aux terres, une nouvelle politique a été mise en place pour inclure les noms du mari et de la femme sur les certificats d'usage des terres mais les résultats restent minimes. En 2016, la plupart des parcelles étaient enregistrés uniquement au nom du mari (62.2%), contre 20% où les deux noms apparaissent. Comparé à 2014, c'est un changement substantiel puisqu'à l'époque, 75,8% des parcelles étaient uniquement enregistrés au nom du mari contre 8.6% au deux noms.

Cela peut s'expliquer par la loi de 2013 sur le foncier, mise en œuvre en 2014 et celle de 2014 sur le mariage et la famille, qui renforcent les droits des épouses. Pour les couples mariés, les deux noms sont maintenant requis pour les parcelles possédées conjointement, jusqu'à ce que les deux décident de n'utiliser qu'un nom.⁵

Pour les terres agricoles enregistrées à la fois pour l'épouse et mari, ce chiffre est de 21% pour les minorités ethniques. Cependant, certains rapports notent que même si leur nom figure sur le certificat d'utilisation des terres, de nombreuses femmes issues des minorités continuent de ne pas prendre de décisions sur l'utilisation du terrain en raison de leur dépendance à l'égard des hommes et de leur manque de confiance. Avoir moins de droits fonciers limite l'accès des femmes au crédit afin de diversifier les sources de revenus et de se remettre de la perte. La proportion de certificat de droit d'utilisation résidentiel ne faisant pas figurer les deux noms chez les minorités ethniques est de 77%.

Les femmes dans les minorités ethniques jouent un rôle important en matière de protection de la forêt: ce sont elles qui gardent vivant les liens culturels de la communauté avec la forêt et transmettent les connaissances et les valeurs autochtones sur la forêt à la prochaine génération. Elles protègent la biodiversité et les ressources génétiques dans la forêt et les rivières et partagent de nouvelles connaissances et expériences de protection et d'amélioration de la forêt. Elles élargissent la zone de la superficie forestière utilisée pour des moyens de subsistance durables et plantent de nouvelles semences. Ce sont des médecins de famille qui s'occupent de la santé de leur famille et de leur communauté en utilisant des plantes médicinales issues de la forêt. Et pourtant, le rôle de la femme dans la gestion et la protection de la forêt devient moins important en raison du manque de reconnaissance des savoirs et de la disparition des connaissances autochtones, qui est conservé et transmis par les femmes issues des minorités ethniques. Il devrait y avoir une politique de reconnaissance du rôle des femmes issues des minorités ethniques dans le maintien des savoirs traditionnels.

Les politiques sur les minorités ethniques

Entre 2011 et 2015, le système législatif relatif aux minorités ethniques totalisant près de 180 documents a été institutionnalisé au travers de décrets gouvernementaux et de décisions du Premier Ministre. Pour autant, ce système présente les limites suivantes:

- Les ressources pour l'application des politiques sont insuffisantes. La mise en œuvre manque également de coordination, entraînant une faible efficacité et des impacts très limités.
- L'incohérence dans la coordination se fonde principalement sur la mise en œuvre de politiques sur l'émigration, le soutien et / ou les politiques relatives au développement de la production qui nécessitent une série de solutions, une application à grande échelle ou sont pertinentes pour de nombreux secteurs.
- Le manque de mise en œuvre systématique des politiques se reflète également au niveau provincial, où quelques provinces n'ont pas suivi les lignes directrices des organes centraux.
- Le système législatif est toujours axé sur le bien-être, l'infrastructure et le développement de la production, mais pas sur l'investissement social, le transfert de technologie ou la protection de l'environnement.
- Le système législatif existant n'est pas encore adapté aux caractéristiques / conditions spécifiques des minorités ethniques et de leurs espaces de vie.
- L'équité et l'égalité ne sont pas assurées pour tous les groupes cibles dans la même région. La mise en œuvre des politiques est donc fortement subventionnée, ne favorisant pas les forces motrices et l'autosuffisance des minorités ethniques.
- La faisabilité et l'efficacité des politiques foncières ciblant les ménages issus des minorités ethniques, avec des possibilités limitées concernant la disponibilité des terres et la réinstallation, tout comme les politiques d'allocation des terres et des forêts ciblant les ménages, les individus et les communautés des minorités ethniques, demeurent faibles. L'insuffisance des connaissances des cadres juridiques sur le foncier, la protection des forêts et le développement constitue une des barrières principales de l'accès aux droits fonciers et à la légitimation des terres et forêts.

Les objectifs du développement durable (ODD)

Le Vietnam a promu la mise en œuvre des Objectifs du développement durable (ODD), comme il s'y était engagé. En vue d'atteindre l'objectif 5, cibles 5A et 5B concernant l'« accès universel à la santé reproductive dans les régions où vivent les minorités ethniques », le Vietnam a élaboré une proposition sur le fait de « *minimiser le mariage des enfants et le mariage consanguin dans les régions où vivent les minorités ethniques pour la période 2015-2025* », proposition approuvée par le gouvernement. Le programme vise à sensibiliser et à modifier les attitudes et les comportements à l'égard du mariage entre les minorités ethniques. L'objectif du projet est de réduire les mariages d'enfants de 2 à 3% par an dans ces régions, ainsi que de diminuer de 3 à 5% les mariages consanguins par an. Depuis 2015, et à partir de juillet 2016, cependant, la province de Son La a connu près de 500 mariages d'enfants et deux mariages consanguins. Le mariage des enfants a tendance à augmenter, en 2015, le taux de mariage des enfants était de 26% et de mariage consanguin de 6,5 % au sein des 53 groupes minoritaires.

Les femmes autochtones et la jeunesse

Bien que des progrès remarquables aient été réalisés au Vietnam pour combler l'écart entre les sexes au cours des dernières années, d'importantes différences demeurent. Ces différences se reflètent dans les contributions des femmes et des hommes au travail productif et reproductif, dans les possibilités d'emploi formelles et informelles, les différents niveaux de salaire, les niveaux de pauvreté, les taux d'alphabétisation, l'accès et au contrôle sur les ressources naturelles.

Les résultats de l'analyse des données sur les femmes et les hommes des groupes ethniques du Vietnam menée par le Comité pour les minorités ethniques et l'Agence des Nations unies pour l'égalité des genres et les droits des femmes a montré que : l'égalité est une problématique majeure parmi les minorités ethniques.

Les femmes y sont vulnérables et souffrent d'importantes inégalités dans les familles et la société. La plus identifiable est que les hommes sont considérés comme des chefs de familles, 74% d'entre eux sont considérés indépendamment pour les titularisations foncières ou les crédits. Après le mariage, ils restent prioritaires dans les écoles, quand les femmes doivent rester au foyer pour être des mères et des conjointes. Les hommes ont une bien meilleure maîtrise de la lecture et de l'écriture que les femmes.

Parmi certaines minorités, comme les Mong, les Ha Nhi, La Hu, Lu, seuls 20 à 30 % des femmes savent lire et écrire. De plus, les violences familiales sont communes, en particulier au sein des populations minoritaires. Les résultats indiquent que 58,6% des femmes âgées de 15 à 49 ans considèrent que les hommes ont le droit de battre leurs femmes si elles sortent sans permission ou si elles se défendent, refusent d'avoir des relations sexuelles ou brûlent la nourriture. Près de 40 des 53 minorités enregistrées sont particulièrement touchées par les mariages d'enfants, à hauteur de 20% ou plus, certains au-delà de 50 à 60 %. Les filles de moins de 16 ans, ont 3.4 fois plus de chance d'être mariées que leurs camarades masculins du même âge. Les mariages d'enfants continuent et ont de nombreuses applications. Les femmes enceintes, en-dessous de l'âge de la majorité, manque de connaissances concernant la santé sexuelle. Il en résulte un taux de mortalité en maternité élevé parmi certaines minorités⁶.

Bien que la représentation des femmes à l'Assemblée nationale soit élevée selon les normes régionales et il y a deux femmes membres du Politburo, il existe encore des signes selon lesquels les femmes n'ont pas la même voix dans les affaires publiques. En fait, il y a des signes d'une légère baisse de la représentation politique des femmes dans certaines régions. Par exemple, la représentation des femmes à l'Assemblée nationale est passée de 27,3% en 2002-2007 à 24,4% pour la session 2011-2016⁷.

Beaucoup des barrières auxquelles les femmes sont confrontées dans la sphère politique sont également rencontrées au niveau de la base. Les femmes ont tendance à ne pas participer à la prise de décision. Participer à des réunions de village ou de communes est généralement considéré comme une tâche d'homme. La participation des femmes aux conseils locaux des comités populaires est importante mais reste limitée : 25,17% à l'échelle provinciale, 24,62% au district et 21,71% au niveau de la commune⁸.

Notes et références

1. L'étude se focalise sur la situation économique et sociale des 53 minorités ethniques (mai 2017). Voir <https://danso.org/viet-nam>
2. Voir <http://www.unredd.net/documents/un-redd-partner-countries-181/asiathe-pacific-333/a-p-knowledge-management-a-resources/nationalprogramme-documents/national-redd-strategies/15754-redd-national-actionplan-vietnam.html>
3. Voir le rapport du gouvernement à l'Assemblée nationale, 2015 Reform stateowned forest enterprise and ethnic minority land tenure security in Vietnam, Andrew, W.D; Pham.Q.T, Nho.V.H.
4. Dang.A.D; Pham.Q.T and Ngo.V.H, 2016.
5. L'étude se focalise sur la situation économique et sociale des 53 minorités ethniques (mai 2017).
6. Voir :<http://hanoimoi.com.vn/Tin-tuc/Doi-song/884517/bat-binh-dang-gioi-ovung-dan-toc-thieu-so-van-de-noi-com-can-giai-quyet>
7. Voir <http://www.nhandan.com.vn/xahoi/tin-tuc/item/28860002-vai-tro-cuaphu-nu-trong-co-quan-dan-cu-con-nhieu-thach-thuc.html>;
8. See <http://www.nhandan.com.vn/xahoi/tin-tuc/item/28860002-vai-tro-cuaphu-nu-trong-co-quan-dan-cu-con-nhieu-thach-thuc.html>

Luong Thi Truon est le directeur du Centre pour le développement durable dans les régions montagneuses (CDDRM), une ONG vietnamienne. Elle appartient au groupe minoritaire Thai et a été sélectionnée comme représentante des minorités ethniques au bureau exécutif du programme ONU-REDD au Vietnam en 2014.

Vu Thi Hien est le directeur de l'ONG vietnamienne, Centre de recherche et de développement des hautes terres. Elle est co-présidente du sous-groupe technique du système de partage des bénéfices, et membre du groupe technique de sauvegarde au sein du réseau REDD+ Vietnam.

Source IWGIA Indigenous World 2018
Traduction par **Claire Levacher**
Membre du réseau des experts du GITPA